

COMMUNE DE SAINT-SÉVERIN - 16390
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
Réunion du Conseil Municipal du 15 OCTOBRE 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE QUINZE DU MOIS d'OCTOBRE à 20 H 00 le Conseil Municipal de SAINT-SÉVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIÈRE, Maire.

Etaient présents : M. Mmes RIVIÈRE Alain - BENOIT Patrick - DESAGE Sébastien - Mme FOURRÉ-GALLURET Karine - GALLÈS Patrick - GENDRON Teddy - MARCADIER Christian - MÉAR Emmanuel - MERCIER Bruno - MORGAN Andréa - MOREAU Jean Clément - PLANTIVERT Marie Edith - SIMONET Sylvette - TÉLÉMAQUE Marie-Claude.

A été élu Secrétaire de séance : Mme FOURRÉ-GALLURET Karine.

Date de convocation : 07/10/2019

Nombre total de conseillers : 15

Nombre de membres présents : 14

Absent excusé : SOCHARD Jacky.

Pouvoir : M. SOCHARD Jacky a donné pouvoir à M. Jean Clément MOREAU.

Majorité absolue : 8

Validation du procès-verbal des 12 août et 10 septembre 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 12 août est validé.

Néanmoins, deux commentaires sont exprimés dans celui du 10 septembre, n'apparaissent pas dans les délibérations suivantes :

1. Le montant du transfert de charge sur les bornes électriques ;
2. La souscription à l'option « accompagnement à la mise en œuvre du règlement général de protection des données – RGPD – dans l'adhésion à des options à l'Agence Technique de la Charente.

Néanmoins après prise en considération de ces observations, le Conseil Municipal valide ce dernier.

Projet de réalisation de deux logements en financement prêt locatif à usage social (PLUS)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réalisation de deux logements en financement Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) - dans l'immeuble cadastré, section A n° 1 278, situé au n° 18 rue du Périgord à Saint-Séverin – 16390.

Le montant de l'opération s'élève à 288 544,00 € TTC.

Pour bénéficier du financement PLUS la commune doit signer une convention avec l'Etat, d'une durée au moins égale à celle du prêt consenti sans pouvoir être inférieure à 15 ans.

Par cette convention la commune s'engage à :

- Conserver les logements dans son patrimoine,
- Les préserver à usage d'habitation,
- Louer ces logements à des personnes dont les ressources sont au plus égales à un plafond déterminé par arrêté ministériel,
- Percevoir des loyers égaux à un plafond fixé par décret et défini par la surface utile du logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte le projet présenté,
- Sollicite l'octroi de la subvention du Conseil Départemental,
- Sollicite l'octroi de la subvention du Conseil Régional,
- Arrête le plan de financement de l'opération ci-après :

| | |
|----------------------------------|----------------------------|
| Subvention Conseil Départemental | 16 000.00 € |
| Subvention Région | 12 000.00 € |
| Prêt sur 25 ans | 120 000.00 € |
| Fonds propres | 140 544.00 € |
| TOTAL | <u>288 544.00 €</u> |

et,

- Mandate Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces utiles à la réalisation du projet, notamment la convention avec l'Etat.

Création d'un espace avec cavurnes dans le cimetière communal

Monsieur le Maire informe d'une demande reçue en mairie en date du 27 septembre 2019 au sujet de l'existence, dans le cimetière communal, d'un espace cinéraire appelé cavurne.

A ce jour, il n'existe pas d'emplacement de ce type dans le cimetière qui dispose néanmoins de deux colombariums. Monsieur le Maire rappelle que la cavurne permet aux familles de disposer d'un lieu de recueillement privé contrairement au colombarium qui est collectif.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de réfléchir à la mise en place de telles structures cinéraires construites en pleine terre.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- Décide de créer un espace destiné à recevoir des cavurnes ;
- Précise qu'il sera situé dans le nouveau cimetière, le long du mur dans le prolongement du colombarium et du jardin du souvenir ;
- Déclare que la cavurne sera à la charge de la famille et implantée dans une concession en pleine terre d'une dimension de 1 m² qui pourra accueillir des modèles de différentes tailles. La cavurne sera centrée sur cet espace pour laisser un passage de pied tout autour ;
- Indique que cette concession sera proposée au tarif de 50.00 € (cinquante euros) et consentie pour une durée maximale de 50 ans ;
- Rappelle qu'il y a lieu de modifier les dispositions par un avenant n° 3 dans le règlement du cimetière par l'ajout de l'article n° 23 bis au paragraphe « concessions » et celui d'une rubrique au paragraphe « espaces cinéraires », comme énoncé ci-dessus.

Projet Délibération sur l'extension du ramassage scolaire (en attente de définir une tarification sur un prochain conseil municipal)

Monsieur le Maire rappelle que depuis la fermeture des écoles de Montignac, Palluaud et Salle-Lavalette, un ramassage d'école à école a été mise en place par la Communauté des Communes Lavalette Tude Dronne pour conduire les élèves au Regroupement Pédagogique Intercommunal de Bors-Juignac.

Monsieur le Maire relate que par dérogation, les familles de Palluaud et Montignac ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à Saint-Séverin. Aussi, neufs enfants de Palluaud et deux de Montignac fréquentent l'école de Saint-Séverin.

Monsieur le Maire expose que les parents de ces enfants demandent à la CDC que soit organisé un ramassage vers Saint-Séverin. Il souligne que lors du Conseil d'école de juin 2019 à Pillac, le sujet a été porté à l'ordre du jour pour essayer de trouver une solution.

La commune de Saint-Séverin disposant d'une dizaine de places disponibles dans le bus communal, Monsieur le Maire propose à titre expérimental de faire un circuit Saint-Séverin vers l'ancienne école de Montignac, puis vers la mairie de Palluaud pour finir par le circuit habituel de Saint-Séverin.

Monsieur le Maire précise que cette prestation de transport devra être validée par la CDC Lavalette Tude Dronne, elle fera l'objet d'une convention et sera facturée selon la formule :

- Nombre de jours d'école x 12 kms x **tarif**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable pour la mise en place de ce ramassage et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CDC Lavalette Tude Dronne.

Mise à disposition de la CDC Lavalette Tude Dronne du local 16 rue du Périgord et reprise du local 4 rue de la Pavancelle

A l'étage - 16 rue du Périgord : destination possible en espace de co-working ou bien, permettre d'accueillir l'espace numérique Sud Charente.

Monsieur le Maire rappelle que la commission des travaux devra se réunir pour réaliser le choix du mobilier de l'étage.

Monsieur le Maire évoque le prochain recrutement du personnel de l'Agence Postale à partir du 09 décembre 2019 en formation afin d'être opérationnel le 16 décembre prochain.

Monsieur le Maire rappelle toute la difficulté de faire installer les lignes téléphoniques dans ce nouvel espace. Il charge Mme Stéphanie FAVRAIS de faire le nécessaire afin qu'elles soient fonctionnelles début décembre.

Monsieur le Maire précise que le parking ne sera définitivement terminé qu'à l'issue des travaux des deux logements au 18 rue du Périgord pour ne pas risquer de détériorer l'emplacement réservé au stationnement. En attendant et afin que la place soit propre, un apport de calcaire sera réalisé.

Informations diverses :

Méthanisation :

Madame Marie-Claude POITEVIN et Monsieur Jean MOREAU très préoccupés par l'implantation de ce projet sur le territoire sont présents en ce début de séance afin d'en apprendre davantage sur l'évolution de ce dossier.

Monsieur le Maire informe que le permis de construire a été déposé par l'entreprise VGAZ, le 27 septembre 2019.

Monsieur le Maire rappelle que pour l'heure, il n'est pas possible de communiquer les pièces du permis de construire car il est en cours d'instruction. Tant qu'il n'y a pas de décision rendue par arrêté, il n'est pas consultable en mairie.

Il précise qu'un dossier ICPE a été transmis directement à la Préfecture par le Pétitionnaire. Néanmoins, Monsieur le Maire indique qu'il a d'ores et déjà réalisé une demande auprès de la SCAR pour obtenir copie de ce document.

Il rappelle qu'en raison de son importance et sa particularité, ce permis de construire, après avoir été enregistré par le service administratif de la mairie (afin de lui attribuer un numéro d'identification), a été expédié au service instructeur compétent en la matière -dont la CDC Lavalette Tude Dronne dépend depuis février 2018 - à savoir, la CDC 4B Sud Charente à Touvérac, qui lui-même l'a transmis au service instruction des ADS urbanisme de la Préfecture où il va être instruit. Le délai de deux mois annoncé pour obtenir une réponse a été modifié par une correspondance dont la commune était destinataire en copie, le 14 octobre dernier. Par conséquent, en raison de pièces manquantes que devra fournir la société VGAZ, ce délai est reporté à deux mois à partir de la réception de ces pièces. Monsieur le Maire indique qu'il est donc, dans ce cas difficile de connaître à ce jour la date précise de la décision qui sera rendue.

Après avoir assistés à cette présentation, Madame Marie-Claude POITEVIN et M. Jean MOREAU ont quitté la séance sans formuler de questions.

Gérance de la guinguette exercice 2020 :

Monsieur le Maire informe que suite à la réunion de la commission « guinguette » présidée par Monsieur Patrick GALLÈS, une annonce commerciale a été rédigée par ce dernier et sera prochainement diffusée dans la Charente Libre. Mme Josie MERZEAU, correspondante Charente Libre sur notre secteur va s'enquérir des formalités pour qu'elle soit diffusée dans la presse écrite ; Monsieur Patrick GALLÈS précise que cette publication a été communiquée par courriel à Mme Sophie BITTARD qui exerçait la gérance à chaque ouverture annuelle entre mai 2017 et octobre 2019.

Courrier réclamation impôts fonciers :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réception de l'avis s'imposition sur la taxe foncière en date du 03 septembre, il a transmis un courrier aux Centres des Impôts de Barbezieux afin de porter à leur connaissance que les propriétés suivantes :

1. Bâtie référencée 5075 – Le Colombier : il s'agit d'une salle « loisirs nature » mise à la disposition des associations ;
2. Au n° 16 rue du Périgord qui vient d'être transformée en bureaux destinés à accueillir la Maison des Services au Public et la future Agence Postale Communale,

Ces deux immeubles devraient être exonérés de l'imposition sur la taxe foncière et il demande donc de procéder à la révision de ces deux situations.

Il signale que ce jour, nous avons reçu un avis de dégrèvement sur la taxe foncière d'un montant de 579.00 €.

Eléments d'informations sur la mise en route de la MSAP et de l'agence Postale :

Monsieur le Maire informe de la réunion à la Préfecture, à laquelle il s'est rendu, au sujet des nouvelles dispositions qui vont amener les « Maisons de Services Aux Publics » à être labellisées « Maison France Services ». Pour se faire, il faudra deux personnes en permanence dans les locaux et souscrire des conventions avec au moins neuf partenaires différents.

Monsieur le Maire précise qu'une personne détachée du Ministère de la cohésion sociale a été mandatée et s'est déplacée pour venir visiter les MSAP existantes sur le territoire.

De plus, il fait part de son échange téléphonique avec Mme VIERSET du groupe La Poste qui a indiqué ce jour que le mobilier serait livré d'ici trois semaines environ.

Monsieur le Maire rappelle au secrétariat de faire le nécessaire afin de faire débloquer l'aide de 30 000.00 € qui sera versée par le Comité de Coordination Postal.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une compensation financière à la CDC Lavalette Tude Dronne pour l'occupation du local de la MSAP sachant qu'elle représente 60 % pour le service de la MSAP et 40 % pour celui de l'Agence Postale. A cela seraient rajoutées, les charges représentées par l'électricité, le chauffage, la climatisation, l'eau, l'assainissement et l'assurance qui seraient réparties dans les mêmes proportions. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Monsieur le Maire évoque le bâtiment au n° 4 rue de la Pavancelle qui pourra être récupéré après le déménagement de la MSAP dans son nouvel espace dédié, au 16 rue du Périgord. Il indique que lors de la rénovation du bâtiment pour accueillir le Relais Service Public à l'époque, celui-ci avait été pensé de telle manière à pouvoir changer sa destination première, si l'occasion se présentait, pour en faire un logement. Il explique qu'au dessus de l'arcade de la porte d'entrée, un coffrage existe avec les conduits nécessaires à l'aménagement notamment d'une cuisine dans la pièce principale. Le bâtiment d'une surface de 61 m² pourrait ainsi être proposé à la location pour un prix de 5.25 € du m².

Information sur la consommation budgétaire :

Monsieur le Maire donne lecture des documents qui ont été transmis lors de la préparation de cette réunion et indique qu'environ 75 % du budget dans les différents chapitres ont été consommés à cette période de l'année. La consommation budgétaire fait donc apparaître une consommation saine fin septembre.

Monsieur le Maire profite de l'occasion pour signaler que le Trésorier de Chalais, Monsieur Thierry ETHEVENIN a réalisé une analyse financière dans le cadre de sa mission de conseil et qu'il a choisit la mairie de Saint-Séverin.

Monsieur le Maire informe que ce rapport sera lu lors de la prochaine réunion du Conseil et, précise que Monsieur ETHEVENIN quittera son poste de responsable à la Trésorerie de Chalais au 1^{er} décembre prochain.

Demande d'un particulier pour ouvrir un musée sur l'horlogerie :

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, sa rencontre avec Monsieur Stephen BATI qui souhaiterait ouvrir un musée sur l'horlogerie ; Il a déjà réalisé des recherches et souhaiterait les soumettre pour vérifier la faisabilité de cette opération.

Monsieur Patrick GALLÈS et Mme Andréa MORGAN sont chargés de le rencontrer.

Repas et colis des aînés :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick GALLÈS qui informe l'assemblée que le repas des aînés aura lieu le 1^{er} décembre prochain. Il indique que le tarif du repas cette année sera de 25.00 € en raison d'une animation réalisée par « Sandra » pour un montant de 700.00 €.

Trois traiteurs ont été démarchés en ce sens : Mme Delphine BOCQUIER, M. Fabrice MOREAL d'Aubeterre-Sur-Dronne et M. Bernardo LAGUILLON. Les réponses sont attendues prochainement ; Une réunion est donc à prévoir pour le choix des menus.

En ce qui concerne les colis, il est rappelé, à Mme Marie-Edith PLANTIVERT, M. Jean Clément MOREAU et Bruno MERCIER, de privilégier les producteurs ou commerçants locaux.

Ancien emplacement de la crèche :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'entrevue avec Monsieur Pierre Leparc qui récupère son bien à la suite du transfert de la crèche au Pôle enfance au 1^{er} septembre 2019.

Il indique qu'après dix ans passés dans les locaux, il y a lieu de refaire des travaux de peintures. La Communauté des Communes Lavalette Tude Dronne a demandé à trois entrepreneurs différents des devis pour faire chiffrés ces travaux.

Mais aucune entreprise n'étant disponible, il s'avère que le personnel technique communal réalisera cette opération qui sera ensuite facturée à la Communauté de Commune Lavalette Tude Dronne. Afin de ne pas perdre trop de temps, le locataire qui souhaite investir les lieux au plus vite, propose de détapisser l'ensemble de l'habitation. A l'issue de cette démarche, les agents du service technique communal procéderont à la remise en état des murs qui seront peints.

Prévision d'organisation des travaux pour l'automne-hiver 2019-2020 :

Monsieur le Maire donne lecture du tableau communiqué dans les pièces jointes à la préparation de cette réunion.

Synthèse sur l'activité du SDIS sur la commune :

Monsieur le Maire informe de la réception d'un courriel émanant du Groupement des opérations du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente. Il donne lecture et commente ce bilan établi pour la période de janvier à septembre 2019.

Carte de randonnées :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, le projet de la nouvelle carte de randonnées qui a été distribuée à chacun des membres. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'étudier et de lui faire retour des remarques éventuelles.

Aucune autre question n'étant formulée, la séance est déclarée close à 22 H 30.

Signatures :

| | | |
|------------------|--------------------------------|------------------------|
| Patrick BENOIT | Sébastien DESAGE | Karine FOURRE-GALLURET |
| Patrick GALLES | Teddy GENDRON | Christian MARCADIER |
| Emmanuel MEAR | Bruno MERCIER | Jean Clément MOREAU |
| Andréa MORGAN | Marie Edith PLANTIVERT | Alain RIVIERE |
| Sylvette SIMONET | Jacky SOCHARD Absent excusé | Marie-Claude TELEMAQUE |